

PRIX DE L'ABONNEMENT :

LYON ET LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
Un an. Six mois. Trois mois.
36 f. 18 f. 9 f.
HORS DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
Un an. Six mois. Trois mois.
40 f. 20 f. 10 f.

Un numéro : 10 c. — Abonnés : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement les Articles signés ayant un but d'utilité. publie Les Manuscrits non admis ne seront pas rendus.



LE CENSEUR

JOURNAL DE LYON.

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1^{er}.
A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et Co, directeurs de l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46, et chez M. DELAIRE, rue Jean-Jacques-Rousseau, n° 3.

Les Lettres et Envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. KAUFFMANN, Rédacteur en chef du Journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 28 décembre 1848.

(CORRESPONDANCE SPÉCIALE DU CENSEUR.)

De l'Assemblée Nationale, le 26 décembre.

L'Assemblée est nombreuse; on s'occupe du programme que doit apporter aujourd'hui le ministère, on raconte que déjà il était menacé de dislocation.

La séance est ouverte. C'est l'impôt du sel qui est en discussion. Après un discours prononcé au milieu de l'inattention et des causeries générales, le citoyen Barrot monte à la tribune et lit son programme. Il se compose de généralités que peuvent accepter tous les ministères. L'Assemblée les écoute avec attention.

Ledru-Rollin le remplace à la tribune. Il interpelle le ministère sur le double commandement donné au général Changarnier, contrairement au texte formel de la Constitution, qui ne veut pas que la garde nationale et l'armée active soient soumises au commandement d'un même chef.

Ledru-Rollin est net, précis; il est dans le vrai, et son argumentation est irréfutable.

M. Barrot veut répondre. Au lieu de reconnaître franchement l'illégalité de la mesure et de se rejeter sur les difficultés de la situation, il a voulu soutenir qu'il était dans le droit; ce n'est qu'après les nombreuses interruptions que soulevaient ses hérésies politiques qu'il s'est appuyé sur la gravité des circonstances, et qu'il a rencontré quelques inspirations heureuses qui lui ont valu quelques applaudissements.

On souffrait d'entendre ce vieux chef de l'opposition, ce président du conseil des ministres se débattre péniblement contre l'évidence et recourir à des déclamations que Ledru-Rollin a bien voulu, dans sa réplique, appeler des mouvements oratoires. Vous lirez et vous jugerez. Cette réplique de Ledru-Rollin est vive, catégorique.

C'est M. Maleville, le ministre de l'intérieur, qui se charge de la réponse. C'est son début devant l'Assemblée Nationale. Quoi qu'il ait su, par des personnalités à l'adresse de Ledru-Rollin, exciter l'ilarité de la droite, on peut affirmer que ce début n'a pas été heureux.

Le citoyen Dain se mêle au combat, au grand ennui de l'Assemblée. Il ne pouvait rien ajouter à la discussion si habile et si vraie de Ledru-Rollin. Si l'Assemblée ne lui a prêté aucune attention, c'était justice.

On a proposé l'ordre du jour pur et simple; il a été adopté à une imperceptible majorité. Le ministère est vainqueur, mais je ne lui souhaite pas de semblables victoires à l'avenir.

La séance est levée.

Le ministère a présenté son programme; il roule particulièrement sur cette idée que le pays veut l'ordre matériel, l'ordre moral, l'ordre de la place publique.

Cette pensée est vraie, la France a besoin que l'ordre règne; toutefois, qu'on ne s'y méprenne pas, ce n'est pas l'ordre qui comprime qu'elle désire, qu'elle invoque, c'est l'ordre qui développe les institutions sans secousses, sans soubresauts, mais sans s'arrêter jamais.

Le meilleur moyen de maintenir l'ordre quand il existe, et il n'est pas troublé aujourd'hui, ce n'est pas tant l'entretien de forces considérables qui absorbent une part immense du budget que la satisfaction donnée aux légitimes exigences du pays.

Maintenez les libertés publiques dans toute leur étendue;

gardez vis-à-vis des puissances extérieures, et au milieu des graves conflits qui éclatent de tous côtés, une attitude ferme, digne d'une grande nation comme la France; favorisez les transactions commerciales au dedans en abaissant ou en supprimant les taxes qui amoindrissent la consommation, les droits de douane qui, en élevant le prix des matières premières, empêchent le développement du travail national, au dehors en contractant des traités de commerce qui donnent de l'essor à nos exportations, dissuadez-vous acheter ces avantages par l'abaissement des barrières. Dégrevé le budget si lourd sous le poids duquel la France se débat, impuissante à combler un déficit qui grandit de mois en mois, et pour cela entrez résolument dans la voie des réformes administratives, portez la lumière dans le dédale des bureaux où se perdent inutiles des aptitudes réelles, des intelligences élevées, écrasées sous la paperasse des esprits étroits, de la paresse qui veut se faire importante ou de la fiscalité mesquine. Montrez assez de confiance dans la nation, dans sa force, pour licencier une grande partie de l'armée dont les bras manquent à l'agriculture et que vous entretenez à grands frais. Enfin ayez le courage ou la sagesse de fermer les plaies saignantes de la patrie en proclamant une amnistie pour les malheureux égarés qui languissent sur les pontons sans savoir encore sur quelle terre ils seront transportés.

Faites tout cela, puis, dans la discussion des lois organiques qui va commencer, montrez-vous dignes de la révolution accomplie, ne cherchez pas à reprendre dans l'application ce que la Constitution a proclamé en principe; c'est par là que vous maintiendrez l'ordre. Vous n'avez pas à le demander, il dépend de vous.

DES CHEMINS DE FER.

Le nouveau ministère continuera-t-il le système adopté par les hommes de la révolution de Février relativement aux grandes voies de fer qui déjà devraient sillonner la France et porter partout la vie et le mouvement? Reviendra-t-il, au contraire, aux errements du gouvernement déchu? Verrons-nous les compagnies continuer l'exploitation des dupes qu'elles ont faites et de nouveaux actionnaires ruinés encore par les plus déplorable manœuvres?

Pour mettre en garde l'avenir, rappelons quelques faits, et que l'expérience malheureuse à laquelle nous assistons depuis plusieurs années nous serve de leçon, si cela est possible, et fasse comprendre la nécessité de laisser à l'Etat la construction et l'exploitation des chemins de fer.

Une des lignes les plus importantes de France, celle de Paris à Lyon, qui d'un côté relie le Havre et Rouen à Paris, de l'autre Marseille à Lyon, qui est destinée à servir de voie à cet immense transit qui va d'une mer à l'autre et alimente une partie de la Suisse et de l'Allemagne, a été dirigée de telle manière que les actionnaires à demi ruinés, dans l'impossibilité de continuer les versements, ont dû se trouver heureux que l'Etat voulût bien racheter et leur donner des rentes pour des titres improductifs.

On a accusé le gouvernement d'avoir fait des estimations de dépenses au-dessous de la vérité; ce sont les ingénieurs de la compagnie qu'il faut accuser d'avoir dépensé sans discernement, gaspillé les fonds mis à leur disposition.

La construction du chemin d'Orléans a présenté une telle incurie, l'argent des actionnaires a été dissipé si follement, que le *Journal des Chemins de fer* lui-même, qui a si longtemps trouvé des excuses à toutes les fautes, qui a vu en beau

toutes les entreprises, n'a pas pu s'empêcher de citer dans son numéro du 22 décembre une phrase sanglante d'un ingénieur anglais. Celui-ci, voyant dépenser 50 millions pour premier établissement de ce chemin, et comparant le résultat avec la dépense, prétendait qu'à coup sûr, si l'on voulait fouiller la voie, on y découvrirait des coussinets en platine ou autre métal précieux.

Où en sont les compagnies d'Orléans à Bordeaux et de Tours à Nantes qu'il faudra peut-être déposséder avant peu, car elles ne pourront pas remplir leurs engagements?

Que dire du chemin de Lyon à Avignon abandonné depuis longtemps à qui voudra le faire et qui interrompra la ligne entre les deux mers? Il était naturel qu'en renonçant à l'entreprise la compagnie remboursât les sommes qu'elle avait reçues; mais la compagnie s'était mise dans l'impossibilité de faire ni l'un ni l'autre, car elle a prêté à la compagnie de Marseille les sommes qui lui avaient été confiées. Aussi aujourd'hui est-elle vainement mise en demeure par ses actionnaires de rendre les sommes touchées, et sera-t-elle probablement amenée bientôt à répondre à ces justes demandes devant les tribunaux.

Mais de toutes les entreprises celle du chemin de Marseille à Avignon est assurément celle qui se présente sous le jour le plus défavorable.

Nos prévisions n'ont pas été trompées; nous en sommes aux déceptions, aux scandales. Une entreprise qui, entre les mains du gouvernement, sagement conduite, convenablement administrée, aurait reçu une prompt solution, présentée des résultats incontestables et obtenu un succès certain, en est arrivée, après cinq ans, à ce point que non seulement l'apport intégral des actionnaires est englouti, mais qu'elle se trouve surchargée d'une dette de plus de 22 millions, sans avoir pu être encore terminée.

Comment parviendra-t-on jamais à justifier une telle dilapidation? Comment expliquera-t-on qu'avec une subvention de 52 millions et la livraison gratuite des terrains, on ait dévoré un capital social de 20 millions, un emprunt de 14,200,000 f., qu'on se trouve en présence d'une dette de plus de 8,400,000 f., et qu'une somme de 8 à 9 millions soit encore indispensable pour terminer un parcours de 120 kilomètres? 85 millions pour un chemin qui n'en devait pas coûter 50!

Telle est cependant la situation exacte de cette malheureuse ligne.

A bout d'expédients et de ressources, ne pouvant plus payer les dépenses courantes et l'intérêt de ses emprunts, ses recettes saisies, l'administration s'est vue forcée, le 30 octobre dernier, de se déclarer en suspension de paiements et de demander un sursis de trois mois au tribunal de commerce de Marseille.

Depuis, le gouvernement a jugé à propos de frapper le chemin d'un séquestre. Toute action, toute poursuite est donc suspendue, et les créanciers se voient forcés d'attendre l'issue de ce conflit.

Mais l'administration, les directeurs n'entendent pas se voir privés d'une aussi fructueuse exploitation; ils s'y cramponnent de plus fort et cherchent à s'arranger pour jouir cette fois paisiblement et sans traces au moins pendant deux ans encore.

Le moyen est fort simple, et bien mal avisés seraient les créanciers qui ne l'adopteraient pas. Il s'agit de signer un petit concordat en suite duquel, sans distinction de nature de créances, on consentira à ne recevoir jusqu'au 1^{er} janvier 1851 ni intérêt, ni capital.

FEUILLETON DU CENSEUR. — 29 DÉCEMBRE 1848.

LE TRIBUNAL SECRET.

(Suite. — Voir le Censeur depuis le 27 octobre.)

Wenceslas tourna son regard et sa main vers la place publique. — Regardez de ce côté, messeigneurs, dit-il, et observez si un seul de ces manants se découvre en passant sur la place impériale.

— Sire, dit un des seigneurs, vous y avez fait élever la potence.

— Le jour de mon arrivée ici, aucune acclamation n'a signalé ma venue.

— Et le lendemain vous avez fait pendre cinq bourgeois.

— Pour imposer aux murmures.

— Quand vous pendez le peuple, sire, ce n'est pas la mort et son silence que vous obtenez, c'est la haine et la vengeance.

— On le domptera par la force.

— Par les supplices.

— Si c'est ainsi qu'il faut régner !...

— Quand on a le bourreau pour ministre !

— Messeigneurs, au milieu de vous, mon règne s'écoulait dans le jeu, l'ivresse et les autres plaisirs des nuits. Louskar m'a inspiré la fermeté qui convient à un souverain... ses vues politiques sont bien autres que celles puisées autrefois par nous dans les voluptés.

— Il n'a pas son pareil, sans doute !

— C'est heureux, ajouta Ratisbonne, car deux hommes comme lui auraient bientôt dépeuplé l'Allemagne.

— Un de moins la perdrait peut-être, répliqua l'empereur avec impatience, et Louskar m'a déjà menacé de donner sa démission.

— Alors que le bourreau s'exécute, reprit Ratisbonne en riant, cela doit aller tout seul.

— Trêve de plaisanteries, comte; le danger de l'empereur vous

menace autant que moi. Le peuple, qui, après l'armée presque détruite, serait notre seul appui, s'est détaché de moi... Ne dites pas que c'est à la suite des mesures sévères... cruelles, si vous voulez, que j'ai prises envers lui... Dès le mois de septembre dernier, la ville de Prague a refusé de payer les impôts.

— Les taxes arbitraires.

— Arbitraires selon la décision des francs-juges... Je vois partout l'influence de ce terrible tribunal; ses membres répandus dans toute la population et inconnus d'elle y déposent facilement leurs principes révolutionnaires. Si le tribunal clore ses arrêts dans les carrefours, ses adeptes travaillent sourdement les esprits, et ce qu'ils écrivent sur leurs parchemins scellés de croix est moins dangereux que ce qu'ils gravent dans les âmes.

— Sire, dit encore Warner, il ne faut pas prendre ce moment de trouble et de résistance pour un abandon du peuple qui vous aime longtemps.

— Un abandon? dit Wenceslas; c'est peut-être plus !... Mais n'importe, la dissension existe, et voici notre situation : des portes de villes démantelées, un palais presque dépourvu de gardes, dans les forts une poignée de soldats à demi vaincus par le mécontentement, dans la cité un peuple hostile et tout prêt sans doute à porter à un autre ces acclamations qui font des souverains; au dehors, un concurrent au trône, dont nous ignorons la puissance, et qui, de loin, déjà me tient le pied sur le front...

— Monseigneur, un tel état de choses...

— Me semble moins désespéré que vous ne devez le penser, parce que, attribuant la plus grande partie de ces fléaux à l'hostilité du tribunal secret, je crois qu'on peut y remédier en remontant à la source du mal.

— Comment, sire? demandèrent les seigneurs avec l'effroi intérieur qu'éveillaient toujours le nom hautement prononcé des invisibles.

— Lorsque, pendant le conseil que nous tenions à Courad-Bourg, l'audace inique du tribunal secret est venue me demander ma pro-

pre abdication, tandis que la coalition des grands vassaux nous menaçait de tous côtés, vous m'avez forcé de combattre mes ennemis armés avant mes ennemis masqués. Je l'ai fait. Maintenant il est temps d'en finir avec de trop redoutables adversaires.

Wenceslas avait en ce moment sur son visage sombre et ardent la même expression que lorsqu'il signalait les arrêts de mort que lui présentait chaque matin son terrible ministre.

— Sire, s'écria-t-on, il vaudrait autant parler d'en finir avec Dieu, puisque toutes les forces de la terre et du ciel ont été données à ceux que vous condamnez.

— Qui parle de moyens violents envers une telle puissance? reprit Wenceslas, dont l'épaisse figure, lente à changer d'empreinte, revêtit alors une fallacieuse modération. Il faut seulement qu'une députation choisie entre vous, messeigneurs, pénétre jusqu'au sein du tribunal secret, conduite par le comte de Ratisbonne, qui s'est généreusement dévoué pour découvrir la retraite où siège le tribunal et nous donner les moyens d'y parvenir.

— Dans quel but?

— Dans celui de transiger avec ces formidables adversaires, d'appréhender d'eux leurs projets de réforme, leurs vues sociales, et de savoir quelles concessions il faudrait faire à leur corps pour en obtenir à notre tour alliance et fidélité.

— Jamais étrangers n'ont pénétré dans le sanctuaire.

— Si. En l'année 1341, Charles IV, mon père, envoya deux de ses chevaliers devant le grand-maître des francs-juges.

— Ils allaient porter des paroles de respect et agrandir les droits et les prérogatives de l'institution.

— La nécessité a bien aussi ses privilèges, messeigneurs... Vous irez obtenir l'alliance des francs-juges, ou la dynastie de Charles sera engloutie, et votre fortune, votre vie avec elle.

Wenceslas se leva, tourna le dos et se mit à arpenter à grands pas la salle d'armes.

Les officiers demeurèrent quelque temps dans un silence méditatif.

Pendant ce temps, l'administration, qui, au 30 juin 1849, aura dû faire un emprunt de 5 millions, et au 1^{er} janvier 1850, un autre emprunt de 2 millions, dépensera ces 5 millions et tous les produits de l'exploitation à achever le chemin. Grassement rétribué, l'état-major taillera, comme devant, en plein drap, et parviendra peut-être à livrer au 31 décembre 1850 le chemin terminé, grâce sûrement à de nouveaux suppléments auxquels on s'est si bien habitué.

Mais alors quelle sera la position des créanciers? Alors, dit-on, ils jouiront des produits du chemin, et bientôt ils seront désintéressés.

Examinons donc. En 1841, la dette de l'entreprise se composera :

1° De l'emprunt, par obligation. . .	14,200,000 f.
2° Des créances des fournisseurs. . .	8,400,000
3° Des intérêts de ces deux sommes pendant trois ans, à 6 0/0. . .	4,068,000
4° De l'emprunt des 5 millions à effectuer. . .	5,000,000
5° Des intérêts de cette somme pendant deux ans et demi, à 6 0/0. . .	750,000
Total de la dette. . .	32,418,000
dont l'intérêt à 6 0/0 exige une somme de. . .	1,945,080
Quels peuvent être, en pleine exploitation les produits du chemin?	
Les évaluations les plus rigoureusement vraies les portent à 4 millions annuellement, dont 50 0/0 doivent être prélevés pour les frais d'exploitation, si même ils suffisent; restent donc. . .	2,000,000

soit un excédant sur l'intérêt de la dette de. . . 54,920 produisant 1/3^{me} environ 0/0 pour l'amortissement annuel du capital de la dette, sans que les actionnaires reçoivent un centime d'intérêt jusqu'à l'entière libération de la compagnie qui n'a qu'une concession de trente-trois ans.

Les créanciers n'ont-ils pas un intérêt immense à sortir de cette situation, à ne pas attendre la réalisation d'espérances d'autant plus vaines qu'elles ne seraient réalisables que dans un avenir aussi incertain qu'éloigné, à solliciter enfin la déchéance de la compagnie et la reprise par l'Etat de l'entreprise? Car peut-on laisser une administration inhabile et imprévoyante absorber ce qui reste du gage des prêteurs et consumer leur ruine!

Nous ne parlerons pas des malheureux actionnaires dont les titres ont valu un instant plus de 1,200 fr., par suite de ces tripotages scandaleux qui les maintiennent encore à 200 fr., lorsqu'il est évident, patent, que le capital de ces titres est complètement anéanti. Leur situation fera l'objet d'un second article.

MESSAGE DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS.

Le congrès américain s'est réuni le 4 décembre, et, le lendemain, le président de la République a rendu compte des actes de son administration durant l'année qui vient de s'écouler.

Depuis long-temps cet acte important du pouvoir exécutif est salué par les applaudissements de l'Europe libérale qui toujours y a vu consigné les progrès toujours croissants en puissance et en bien-être des peuples de l'Union. En effet, grâce aux libres institutions qu'il s'est données, le peuple des États-Unis a su, pendant la première période de son existence, — et cela sans secousses violentes, sans révolutions, — conquérir une des premières places parmi les nations les plus puissantes du globe, et jusqu'à présent les messages des divers présidents ont chaque année constaté de nouveaux progrès, de nombreuses améliorations dans l'ordre politique ou économique.

Le message que vient de communiquer au congrès le président Polk se distingue de ses devanciers par un caractère tout nouveau; il est autant guerrier que pacifique, et c'est avec une complaisance que l'on comprend facilement que le chef du pouvoir exécutif rappelle les faits éclatants qui ont signalé son administration belliqueuse et lui assureront une belle place dans l'histoire américaine.

Après avoir comparé l'état de paix et de prospérité dont jouissent les peuples de l'Union avec les discordes intestines

causées par le despotisme chez les peuples d'Allemagne, le président fait ressortir les avantages immenses dont les institutions libres ont doté les États-Unis; tandis que l'Europe agitée lutte contre le despotisme, aux États-Unis toutes les controverses politiques se règlent par le paisible exercice des droits d'hommes libres, par la voie du scrutin. « C'est un sujet de juste orgueil, dit le message, que notre caractère comme nation continue à avancer rapidement dans l'estime du monde civilisé. C'est à nos sages institutions que nous devons que, tandis que d'autres nations ont atteint la gloire au prix de la souffrance, nous avons gagné notre admirable position au milieu d'une prospérité non interrompue, d'une aisance individuelle qui a été sans cesse en augmentant. »

Le président rappelle ensuite que le gouvernement et le peuple des États-Unis ont salué avec bonheur et enthousiasme l'établissement de la République française, et il fait des vœux pour que la cause de la liberté obtienne en Allemagne le même triomphe.

Un des titres de gloire du président Polk sera d'avoir, durant les quatre années de sa présidence, augmenté de plus de moitié le territoire déjà si vaste des États de l'Union. Le Texas, la Californie, la portion du Mexique récemment conquise ont, en effet, une superficie au moins égale à celle de l'ancien territoire; exploités par des populations aussi industrieuses que celles de l'Amérique du Nord, dotés des mêmes institutions, nul doute que ces beaux et vastes pays ne viennent bientôt ajouter à la richesse et à la grandeur de la République des États-Unis.

Grâce à l'annexion de ces divers territoires, le Mississippi, qui était autrefois la frontière des États-Unis, en est devenu le centre. En ajoutant les dernières acquisitions, on peut affirmer, sans crainte de se tromper, que les États de l'Union sont à peu près aussi grands que toute l'Europe. La Californie s'étend sur dix degrés de latitude environ le long de l'Océan Pacifique, et embrasse sur plusieurs centaines de milles les seuls ports sûrs et commodes sur la côte. Par sa position, elle dominera le riche commerce de la Chine, de l'Asie, des îles de l'Océan Pacifique, du Mexique occidental, de l'Amérique centrale, des États de l'Amérique du Sud et des possessions russes sur les bords de cet Océan.

Des mines considérables de métaux précieux ajoutent encore à l'importance de la nouvelle conquête. Quatre mille personnes sont occupées dans le pays à extraire l'or. Les effets produits par la découverte de ces riches dépôts ont amené un profond changement dans l'état des affaires de la Californie. Le taux des salaires y est très élevé, et toute autre occupation que la recherche de l'or est abandonnée; les navires arrivant sur la côte sont abandonnés par leurs équipages. Le prix des denrées nécessaires à la vie a subi une hausse sans précédents.

Une population considérable s'est déjà transportée dans le Nouveau-Mexique; attirés par la fertilité du sol, ses richesses minérales, ses avantages commerciaux et la salubrité du climat, un grand nombre d'émigrants sont allés fixer leur demeure dans ces belles contrées.

Malgré la guerre entreprise contre le Mexique et qui a coûté des sommes énormes, les finances des États-Unis sont dans un état très florissant; l'agriculture, le commerce et la navigation sont très prospères, et, malgré les secousses et les perturbations qui ont agité l'Europe, les affaires n'ont pas beaucoup souffert dans leur ensemble.

Le message se termine par une mention relative à l'établissement projeté d'un service régulier de bateaux à vapeur qui, partant de New-York et aboutissant à Chagres, rejoindra la ligne anglaise établie depuis plusieurs années sur la côte de l'Amérique méridionale et la nouvelle ligne américaine qui s'étend depuis Panama jusqu'au territoire de l'Orégon.

« Rien, dit le président en finissant, ne peut retarder la marche en avant de notre patrie.

» On peut dire, en vérité, que mon administration a coïncidé avec une époque féconde en événements. J'ai parfaitement compris et senti tout le poids de la haute responsabilité qui m'était imposée. Sans autre but que le bien public, le renom durable et la prospérité permanente de ma patrie, j'ai obéi aux impressions de ma raison après mûre réflexion. Le tribunal impartial de l'opinion publique éclairée jugera jusqu'à quel point la politique par moi suivie et les mesures par moi recommandées auront assuré la prospérité publique et élevé notre caractère national. »

Telle est l'esquisse de ce document important de l'histoire américaine. Nous ne faisons qu'un souhait, c'est que chaque année le président de notre République communique à l'Assemblée Nationale un historique de son administration aussi glorieux pour la France que l'est pour les États-Unis le message du président Polk.

BULLETIN POLITIQUE ET FINANCIER.

Paris, 26 décembre.

A l'extérieur rien d'important. La lutte soutenue par les Hongrois contre les troupes impériales se continue avec assez d'activité, mais l'issue n'en saurait être douteuse; elle a, du reste, perdu la plus grande partie de son intérêt depuis la chute de Vienne et l'abdication de l'empereur.

L'attention se porte vers le roi de Prusse qui travaille en secret et depuis long-temps à reconstituer l'empire d'Allemagne à son profit. L'avènement en Autriche d'un empereur de dix-huit ans augmente ses chances de succès. Qui oserait mettre à la tête de l'empire d'Allemagne un jeune homme qui achève à peine ses études? Au milieu des complications actuelles de la politique, il faut une autre tête et un autre bras.

Les nouvelles de Rome sont contradictoires. On attendait avec quelque impatience le programme du ministère. C'est faible, cela sent l'embarras d'un cabinet formé d'éléments hétérogènes.

L'Assemblée Nationale paraît disposée à n'être pas un embarras pour le pouvoir, dans le cas où il voudra marcher franchement dans une voie républicaine. Attendons.

Les solliciteurs arrivent de tous les côtés auprès des Bonaparte; les demandes sont innombrables; les titres que l'on fait valoir sont parfois des plus curieux, des plus excentriques.

Les anciens amis du président sont aux abois. Persigny n'en peut plus; il a fort habilement déclaré qu'il ne voulait rien, afin d'avoir le droit de se donner en exemple à ceux qui l'implorent. « Je ne suis rien, je ne peux rien », voilà ses mots sacramentels pour la tourbe.

Laity n'est pas moins harcelé; il n'y a pas jusqu'à ce vieux Dumoulin tout paralysé qu'on ne veuille traîner auprès de M. Bonaparte pour en obtenir quelque chose. C'est un triste spectacle.

La bourse d'aujourd'hui n'a pas répondu à l'attente d'un grand nombre de personnes qui avaient espéré que la revue d'avant-hier amènerait une nouvelle hausse. Dans la journée de dimanche, on a fait un moment 78, mais de suite il y a eu des ventes à 77 50. Aujourd'hui, après l'ouverture, les fonds ont fléchi, et même avec une certaine rapidité. La baisse, interrompue par quelques variations peu importantes, s'est prolongée jusqu'à la clôture. Le 5, après être tombé à 76, a fermé à 76 30, dans la coulisse à 76 25.

On savait, au commencement de la bourse, que de graves dissentiments existaient dans le nouveau ministère au sujet de l'amnistie. Ce fait a beaucoup contribué à la baisse.

Le 3 0/0, fermé samedi à 47 10, a ouvert aujourd'hui à 46 60, a fait 46 50 au plus bas, et a fermé à 46 60, en baisse de 50 centimes.

La Banque, après avoir tendu à la hausse, est revenue à 1770, son cours de fermeture de samedi.

Les obligations de la ville ont haussé de 35 f. et ferment à 4225.

Les chemins de fer ont en général fermé en baisse, à l'exception du Marseille à Avignon, qui n'a pas varié, et qui ferme à 190; du Centre, qui reste à 258 75; du Boulogne à Amiens, à 200; du Bâle, qui ferme en hausse à 90 f., et du Strasbourg, qui est monté à 342 50. Orléans a baissé à 737 50, Rouen à 452 50, le Havre à 222 50, Bordeaux à 387 50, le Nord à 393 75, et Tours à Nantes à 322 50.

BOURSE DE LYON DU 27 DÉCEMBRE 1848.

Pas de cote de Paris depuis deux jours; aussi, grande incertitude à notre bourse et fort peu d'affaires.

Le 3 0/0 se traite à 47 50.

Le 5 0/0 — 76.

L'Orléans se traite à 732 50 et 730.

Le Rouen — 447 50 et 450.

Le Nord — 391 25 et 392 50.

Tous ces cours sont à peu près les mêmes que ceux de la veille.

Les mines de la Loire ouvrent à 297 50 et finissent à 303 75, soit 2 f. 50 c. au-dessous d'hier.

Les fonderies de l'Horme se sont traitées à 220, soit avec 5 f. de baisse.

Obligations de la Loire, 865; gaz de Lyon, 975, mêmes prix qu'hier.

Assemblée Nationale.

Séance du 26 décembre 1848.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN A. MARRAST.

La séance est ouverte à deux heures.
LE PRÉSIDENT: Je vais donner à l'Assemblée lecture d'une lettre qui m'est adressée :

« Citoyen président,
J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien faire agréer à l'Assemblée

pendant lequel ils se regardaient les uns les autres.

— Il n'y a plus à balancer, sire, dit alors le capitaine Warner, comme s'il eût tacitement recueilli les opinions. Nous ferons ce que vous exigez.

— J'exige plus que vous ne pensez, reprit Wenceslas. Il faut que cet homme tant méprisé de vous, que maître Louskar soit au nombre de mes envoyés.

Les seigneurs firent un mouvement en arrière, comme si ce nom eût répandu un air infect autour de lui.

— Maître Louskar!... c'est une raillerie, monseigneur, dit Ratisbonne.

— Ou ce serait un outrage, ajouta le capitaine des gardes.

— Ni l'un ni l'autre, répondit l'empereur. Vous dédaignez, vous repoussez messire Louskar à cause d'une profession qu'il ne s'est pas donnée, qu'il n'était pas même libre de refuser d'après nos lois, et vous ne lui tenez nul compte de ce qu'il s'est donné à lui-même: c'est-à-dire des connaissances législatives très étendues, de hauts points de vue politiques, une science gouvernementale formée par l'étude de l'histoire et de la philosophie. C'est injuste et aveugle de votre part (1).

— Vous aurez beau dire, mon prince, reprit le jeune favori de Wenceslas, mais en réalité le bourreau est un homme avec lequel on ne peut pas vivre.

— Encore, Ratisbonne! Eh bien! je vous le demande, messeigneurs, lorsqu'il s'agit d'aller discuter nos droits, élaborer les intérêts du trône et de la nation avec le chef du tribunal suprême, avec cet Arnold qui, à ce qu'il paraît, a passé toute sa vie d'une durée miraculeuse à méditer les profondeurs de la politique et de la civilisation, lequel d'entre vous, avec le talent admirable que vous possédez pour boire, combattre et briller dans les tournois, lequel saura discuter,

(1) De retour à Prague, disent les historiens du temps, Wenceslas avait toujours le bourreau à ses côtés; il en avait fait « son compère » et quelques uns disent son ministre.

dominer et faire prévaloir notre cause? Engagez-vous votre honneur à triompher dans cette lutte? Répondez!

L'empereur s'était arrêté les mains derrière le dos, en posant cette question d'une simplicité terrifiante, et son regard fixe demandait impérieusement une décision.

A défaut de réponse, les fiers gentilshommes grondèrent sourdement dans leur barbe.

— Il le faut, insista Wenceslas.

Et il ajouta avec un accent et un sourire amers :

— Autrement, je douterais du succès de l'entreprise.

— Paraître avec cet homme! dit encore Ratisbonne, aurons-nous donc l'air d'être ses aides!

— C'est lui qui sera le vôtre, répliqua le prince du même ton de duplicité.

— Mais, sire...

— Je l'ai juré sur mon âme, cela sera.

— C'est impossible.

— Tenez-vous à vos fiefs, à vos titres, à vos honneurs, à votre tête? Choisissez; car si vous refusez, j'en jure encore par Dieu même! j'abdique demain, un nouveau règne se lève, et vous serez bientôt, comme nos soldats sans paie, réduits à brouter dans les bois, à voler sur les routes jusqu'à ce que mort s'ensuive.

Les seigneurs ne répondirent rien. Après avoir pris vingt poses différentes sur leurs sièges, passé la main dans leurs cheveux en tous sens, être allés de la cheminée à la fenêtre, ils ne répondirent rien encore.

Wenceslas, paraissant prendre ce silence pour un consentement, dit que le départ des envoyés aurait lieu le lendemain même.

Les officiers de l'empereur lui dirent alors de nommer ceux d'entre eux qui feraient partie de la députation et de leur donner des instructions.

Le visage de Wenceslas s'éclaira d'une teinte sombre. Il désigna, après le comte de Ratisbonne et le capitaine Warner, dix de ses offi-

ciers pour former l'ambassade. Il ajouta que, quant à ses instructions particulières, il les avait déjà communiquées à messire Louskar, vu la haute science diplomatique qu'il lui connaissait; que, pour les gentilshommes de l'ambassade, ils n'avaient qu'à puiser leurs paroles et leur conduite dans la conviction où ils étaient des dangers pressants de l'empire, et dans le sentiment de dignité que devait leur inspirer la défense du trône, auquel leurs noms illustres, leur honneur et leur fortune étaient liés.

Après ces déterminations, le prince et les gentilshommes s'éloignèrent, et quelques jeunes chevaliers restèrent seuls dans la place d'armes.

— Croyez-vous, dit le comte Othon, qu'il y ait une cuirasse capable de résister aux francs-juges?

— Vous la prendriez volontiers... Allons donc! des envoyés de l'empereur!

— Des envoyés de l'empereur contreviennent aux lois des invisibles en pénétrant dans leur sanctuaire, et ils pourraient bien être traités en criminels.

— C'est ainsi que notre ambassade vous sourit!...

— Nous n'allons dans cette mission que pour périr, parlementer... et cependant j'ai le pressentiment que de bonnes armes seraient une excellente provision de voyage.

— Au fait, l'armure qui repose à mon chevet depuis notre arrivée dans la capitale n'est pas brillante.

— La mienne, reprit Othon, est à jour comme la feuille du chêne en hiver... et quand ce ne serait qu'une mesure de dignité...

— Allons donc voir maître Muller, c'est le marchand par excellence; il donne de bonnes armes et donne aussi du temps pour les payer.

Les jeunes seigneurs se rendirent chez le maître armurier, où nous allons les suivre.

CLÉMENCE ROBERT.

(La suite à un prochain numéro.)

Nationale ma commission de représentant du peuple. Investi de ce titre par la confiance spontanée de mes concitoyens dans des jours de crise, le moment est arrivé où il m'est permis de m'en démettre. Je crois d'ailleurs remplir le vœu de mes commettants en remettant aujourd'hui à leur disposition le mandat dont ils m'avaient honoré.

Signé: LUBHEIT (Gironde).

Renvoyé au ministre de l'intérieur.

LE PRÉSIDENT: Le citoyen Avond a la parole sur la question de l'impôt sur le sel.

LE CIT. AVOND présente quelques observations sur l'impôt du sel au milieu de l'inattention de l'Assemblée.

LE PRÉSIDENT: J'interromps la discussion pour donner la parole au ministre de la justice. (Mouvement général d'attention dans l'Assemblée et aux tribunes.)

LE CIT. O. BARROT: Citoyens représentants, vous avez entendu le discours du président de la République; sa pensée est la nôtre, nos engagements sont les mêmes devant l'Assemblée et devant la France.

L'élection du 10 décembre est le résultat de l'accord d'un esprit d'unité auquel le pouvoir vient répondre. Le gouvernement veut l'ordre matériel et l'ordre moral, l'ordre sur la place publique, l'ordre dans l'administration et dans le pouvoir. A ce seul prix le gouvernement républicain sera fondé, et il aura fermé l'ère des agitations révolutionnaires. (A droite: Très bien! très bien!)

Nous avons cru que l'énergie du pouvoir devait être consacrée à prévenir le désordre, que c'était même une question d'humanité d'en décourager jusqu'à la pensée. Nous voulons épargner au pays des répressions qui sont toujours pour la patrie de douloureux sacrifices.

Après les agitations, il faut que le calme renaisse, qu'on puisse compter sur le lendemain et voir la confiance et le travail ouvrir les sources des richesses. Ce ne sont déjà plus des espérances, mais des faits positifs qui commencent à se réaliser. L'agriculture et le commerce ont cruellement souffert; le pays a fait les plus grands sacrifices pour venir à leur secours. Ces sacrifices ont produit leurs effets, mais l'Assemblée a compris qu'elle était tenue de rentrer dans les voies de l'économie et de la prévoyance.

La société a contracté l'habitude de se reposer sur le gouvernement; de là cette recherche des places, cette prodigalité dans les munificences publiques qui ont ruiné la monarchie. Il faut que cela cesse sous le gouvernement républicain, en substituant la règle à l'arbitraire. Nous ne nous contenterons pas du précepte, nous donnerons l'exemple.

Quant aux rapports avec l'étranger, nous trouvons des négociations ouvertes sur tous les points. L'Assemblée comprend la réserve qui nous est imposée. Nous déclarons d'avance que nous ne promettons que ce que nous pourrions tenir; nous n'engagerons pas témérairement la parole de la France: pour nous, l'honneur national tiendra la première place.

Si le cabinet voit dans l'ordre une nécessité, il n'y verra pas une barrière contre les tendances modernes. L'ordre n'est pas la fin, il est le moyen d'arriver à la consolidation de la République et de nos institutions.

Une force immense vient de consacrer le pouvoir; notre tâche à nous est d'empêcher qu'elle n'avorte, ni ne s'égare. Nous comptons sur votre concours patriotique pour y arriver.

A droite: Très bien!

LE PRÉSIDENT: La parole est au citoyen Ledru-Rollin pour adresser des interpellations au gouvernement. (Agitation.)

LE CIT. LEDRU-ROLLIN: La question que je viens soulever n'est pas une question personnelle; je n'ai pas besoin de dire que la personne du général Changarnier est en dehors du débat. C'est une question de droit que je traiterai devant vous.

A gauche: Très bien!

LE CIT. LEDRU-ROLLIN: Il y a quelques jours, le président de la République a prêté à la Constitution un serment que nous voulons croire sincère, et voilà que la Constitution est violée dans un des premiers actes de gouvernement! (Approbation à l'extrême gauche.)

L'orateur donne lecture de l'arrêté du président de la République qui investit le général Changarnier du commandement de la 1^{re} division militaire et de la garde nationale de Paris, et fait remarquer qu'il ne doit compte de ses actes au ministre de la guerre que dans les vingt-quatre heures, ce qui lui semble porter une atteinte grave au principe de la responsabilité inscrit dans la Constitution. (Vive adhésion.)

Eh bien! dit l'orateur, je me demande si une semblable irrégularité est permise; je me demande ce que c'est que ce commandement militaire constitué en dehors de toutes les règles de la hiérarchie; je me demande ce que c'est que ce chef qui se trouve pendant un temps ne relever que de sa propre volonté. Supposons que ce chef abuse de son pouvoir; que ferez-vous s'il porte atteinte à la liberté? Vous n'aurez pas devant vous un ministre qu'un vote peut chasser; non! les actes seront accomplis avant que vous puissiez les empêcher. (Très bien! très bien!)

Citoyens, permettez-moi de vous signaler autre chose dans l'acte au sujet duquel j'adresse une interpellation au gouvernement: c'est la violation du texte formel de la loi.

En effet, un article de la loi de 1851 dit formellement qu'aucun officier exerçant un emploi actif dans les armées de terre ou de mer ne pourra être nommé officier ou commandant supérieur de la garde nationale. Or, quelle est la situation du général Changarnier, sinon précisément celle indiquée dans la loi de 1851? (Oui! oui! c'est vrai!)

Il est donc bien évident pour quiconque sait lier deux idées, à quelque nuance d'opinion qu'il appartienne, il est certain qu'il y a violation flagrante du texte et de l'esprit de la Constitution, de l'esprit et du texte de la loi de 1851. (Mouvement d'adhésion.)

Il y a là une situation très grave pour la République. Citoyens représentants, une telle violation autorise de graves méfiances, surtout quand, en même temps qu'on constitue entre les mains du général Changarnier un commandement qui embrasse dix départements, on autorise le chef de l'armée des Alpes, M. le maréchal Bugeaud, à établir son quartier-général à Bourges. Je ne veux pas insister davantage, je crois qu'il suffit d'indiquer cette situation pour en faire voir les dangers.

C'est à ce sujet que je demande des explications au président. (Très bien! très bien!)

LE CIT. ODILON BARROT, ministre de la justice: Je demande à répondre de suite à ces interpellations. Je ne me plaindrai jamais des scrupules qui seront élevés sur le respect dû à la Constitution. J'accepterai toujours un tel débat avec empressement. Nous avons, dit-on, violé le principe de la responsabilité, le texte formel d'une loi, et nous légitimons ainsi des défiances.

Le principe de la responsabilité est aussi nécessaire au maintien de la Constitution qu'à notre propre dignité. La responsabilité du cabinet, du ministre de la guerre reste entière et complète. (Violents murmures.) Elle est complète, je le répète elle est complète aussi bien pour le commandement de l'armée des Alpes, que pour le commandement des forces de Paris; car nous sommes prêts à vous répondre sans intermédiaire, nous restons responsables des actes qui pourraient engager le commandant des forces de Paris.

A gauche: Oui, après! responsables après! (Agitation et interruption.)

LE CIT. BARROT: Je n'ajouterais qu'un mot, c'est qu'on ne peut pas traiter de chimérique une responsabilité qui oblige le ministre à monter à cette tribune pour répondre de tous les actes, qui l'oblige à se montrer plus sévère dans l'exercice de la délégation qu'il a confiée. En dehors, il n'y a plus qu'une question d'appréciation, qu'une question politique. C'est cette question que je demande à l'Assemblée la permission de traiter. Nous avons à discuter l'utilité de cette mesure. Le pouvoir donné au général Changarnier était-il une mesure dangereuse, ou une mesure de prévoyance commandée par notre situation? Là est la seule question.

A gauche: Et la loi! la loi!

LE CIT. BARROT: Je reconnais que dans les circonstances ordinaires, dans un état normal, il est légal que le commandement de la garde nationale ne soit pas dans les mêmes mains que celui des troupes de ligne. Cela est bon d'abord pour que le commandement garde son caractère civique, indépendamment du danger d'une concentration trop grande de pouvoirs. On ne s'abaisserait pas le débat, je ne discuterai pas les textes... (Hilarité.) Plusieurs voix: C'est pourtant assez nécessaire.

LE CIT. BARROT: Je reconnais que le texte de la loi est applicable à une situation ordinaire, et mêler la réunion des deux pouvoirs, des deux commandements dans une même main... (Interruption.) Mais je m'adresse à la loyauté de toute l'Assemblée; je sais que je ne rencontre aucune hostilité systématique.

De toutes parts: C'est vrai!

LE CIT. BARROT: Je dis que les textes que vous invoquez, on n'y a pas même pensé lorsqu'un grand intérêt de conservation sociale a exigé la réunion des pouvoirs dans une seule main. Sommes-nous donc si éloignés de ce terrible conflit où tant de sang a coulé? Parce que la société se raffermirait à peine, avons-nous le droit de rester désarmés? L'armée veille pour la défense de la République, qui ne résisterait par à de nouvelles commotions. Oui, cette armée existe, elle n'est pas dissoute. Vous savez bien que son quartier-général, ses divisions, ses brigades seront organisées. Que nous auriez-vous dit, si la dixième partie des dangers que vous proclamez partout se fût manifestée? Qu'une armée soit destinée à faire face aux Alpes, ou qu'elle soit organisée pour défendre l'ordre et la République, il faut toujours que l'union et l'unité existent, et que l'on soit prêt à marcher contre le danger. Nous avons voulu faire la veille ce qu'il faudrait faire le jour même et décourager ainsi les pensées de violence.

Eh bien! il s'est trouvé que nous avions pour collègue un officier supérieur qui avait la confiance de la garde nationale (Murmures) et qui était à sa tête. Nous lui avons donné une mission circonstancielle et temporaire. (Ah! ah!) Si vous dites qu'il faut rentrer bientôt dans l'état normal et dissoudre cette armée, cette armée civique qui nous a sauvés déjà une fois, nous pensons comme vous, et nous battons de nos vœux le jour où nous pourrions le faire. Nous tendons à arriver à cette situation; nous y arriverons peut-être plus vite qu'on ne l'espère, mais c'est à condition que nous restons unis. Nous devons tous tendre à traverser paisiblement la période qui nous sépare du moment où nous reparaitrions devant le pays, et ceux qui le veulent comme nous sont les meilleurs républicains; car, le jour où l'ordre aura été maintenu, la République sera consolidée, sera impérissable, et de ce jour datera pour la France une grande ère de prospérité. (Approbation.)

LE CIT. LEDRU-ROLLIN: Citoyens, j'avais posé aussi nettement que possible une question constitutionnelle. Le président du conseil, ne pouvant répondre, s'est jeté dans des développements oratoires. Cette tactique, nous la connaissons: on l'employait à notre égard sous l'ancien gouvernement. On a violé la Constitution.

A droite: Citez l'article! très bien!

LE CIT. LEDRU-ROLLIN: On a dit: Le ministre est responsable; on pourra lui demander compte de la conduite du général Changarnier, mais vingt-quatre heures après... (Interruption à droite.) Je dis que la Constitution est violée. Vous avez dans la Constitution la responsabilité du président, celle du ministre. Eh bien! vous dites dans votre arrêté que le général Changarnier aura toute liberté d'action pourvu qu'il rende compte de sa conduite vingt-quatre heures après l'acte qu'il aura accompli. Supposez, c'est une simple hypothèse, que l'armée envahisse l'Assemblée par ordre de son commandant supérieur. Eh bien! que deviendra la responsabilité du ministre vingt-quatre heures après que l'acte aura été consommé? (Mouvement.)

J'ai dit au ministre que la loi de 1851 était violée. Il en convient pour les temps ordinaires. Nous ne sommes pas dans une situation exceptionnelle. Si vous demandez le contraire, demandez l'état de siège; car on ne peut gouverner le pays que de deux manières: en gouvernant suivant les lois, ou en volant, au nom du salut public, tous les textes juridiques. Mais on nous a dit tout-à-l'heure qu'on n'en était déjà plus à l'espérer, que le commerce renaissait. On ne peut donc pas dire que nous soyons dans des circonstances exceptionnelles.

La Constitution est la loi de tous. Si vous commencez par la violer, que ferez-vous demain? Je dis que si vous commencez ainsi, vous êtes, en temps normal, un ministre d'arbitraire, et que c'est ainsi que vous débutez. (Adhésions nombreuses.)

LE CIT. L. DE MALEVILLE: Je suis heureux d'entendre un des ministres du gouvernement provisoire éprouver des scrupules de légalité (Applaudissements à droite); je suis heureux de voir le peu de goût qu'il a pour les pouvoirs illimités. Je le félicite de ce progrès personnel. (Interruption prolongée.)

Vous nous concédez qu'au jour du péril la concentration des forces est nécessaire, et dans une circonstance récente vous reprochiez au général Cavaignac de ne l'avoir pas assez faite. Le maréchal Lobau, le général Courtais ont concentré la force armée dans leurs mains. Les vingt-quatre heures que vous nous reprochez sont la restriction même de la délégation que nous avons faite. Nous ne voulons pas même entendre que l'émeute se lève; nous croyons que l'unité est nécessaire, et c'est dans ce but que j'ai concentré les pouvoirs de la police. Ne parlez pas légèrement de violation de la Constitution; quand la Constitution aura été violée, c'est pour demander la mise en accusation des ministres qu'il faudra aborder la tribune. Je vous le dis, ne chicaniez pas l'ordre, car nous, nous ne voulons pas chicaner la liberté. (A droite: Très bien!)

LE CIT. DAIN a la parole.

Il est quatre heures; la séance continue.

P. S. — Un ordre du jour motivé est proposé par les cit. Ducoux et Degoussé. Il est ainsi conçu:

« Attendu qu'il résulte de la déclaration du ministre que les pouvoirs donnés au général Changarnier sont temporaires, l'Assemblée passe à l'ordre du jour. »

On demande l'ordre du jour pur et simple.

La chambre vote; l'épreuve paraît douteuse. Le bureau déclare que l'ordre du jour pur et simple est adopté.

Le général Cavaignac a voté pour l'ordre du jour.

Divers rapports sont déposés. L'Assemblée, consultée sur la question de savoir si elle entend continuer la discussion sur la taxe du sel, décide que la séance sera levée immédiatement.

LE CIT. BEAUNE annonce qu'il interpellera vendredi le ministre sur la marche qu'il entend suivre dans les affaires d'Italie et d'Allemagne.

LA COLONIE ICARIENNE.

Le Journal du Havre a déjà annoncé, dans son numéro du 24 décembre, d'après les journaux américains, la dispersion des colons icariens et leur départ. Il reproduit aujourd'hui une lettre d'un colon icarien adressée au Courrier de la Louisiane, et qui contient les détails les plus intéressants sur la misère, l'abandon et le découragement des colons.

Voici cette lettre dans toute son étendue:

Honneur et gloire au pacha Cabet et à ses janissaires!

Icarie est fondée, Icarie existe; c'est un Eden, un vrai paradis terrestre. Oh! si vous voyiez Icarie!

Telles sont les paroles enthousiastes dont on se sert pour entraîner et tondre les moutons qui veulent les entendre. Il faut une confiance aveugle, dit le pacha de l'Icarie.

Moi, comme les autres, en disciple modeste, j'ai fermé les yeux, et je me suis bien gardé de demander quelles étaient les ressources et l'état de la caisse. Aucun des partants n'a eu connaissance des recettes et des dépenses, de même que le titre de concession d'un million d'acres de terre ne nous a pas été montré; nous sommes partis comme de vrais moutons de Panurge.

Aussitôt en mer, le sous-délégué de Cabet m'apprit que la concession d'un million d'acres de terre n'existait pas. Ce fut la première déception. J'appris à la Nouvelle-Orléans que l'entrepôt de Shreveport et les montres des icariens étaient engagés pour une somme de mille francs. — 2^e déception.

— J'étais malade, je demandai à voir un médecin; le délégué Favard, janissaire en chef, me répondit qu'il n'y avait à la Nouvelle-Orléans que des charlatans, que je n'étais pas assez malade pour m'y arrêter, et qu'il valait mieux aller en Icarie pour y être traité par le médecin de la société; mais j'appris depuis que le janissaire Favard ne s'était jamais occupé de médecine, et qu'il avait répondu qu'il n'avait pas d'argent pour les visites de médecin et qu'il en fallait pour fonder l'Icarie. — 3^e déception. — Arrivé à Shreveport, je fus encore déçu en voyant l'établissement destiné à recevoir les femmes. Il est tellement bien construit que les habitants de Shreveport disent qu'ils ne voudraient pas y loger un cheval.

La quatrième et la plus forte déception fut le trajet dans les forêts et les prairies du Texas, en ce que la rapacité du janissaire en chef nous fit beaucoup souffrir des privations de toute nature.

L'arrivée en Icarie fut la dernière et la plus triste des déceptions. Nous vîmes, à notre arrivée, non des hommes, mais des cadavres!... Rien de cultivé dans ce soi-disant paradis! On nous apporta qu'il y avait 10,000 f. de dettes. Le lendemain de notre arrivée, on vota à l'unanimité moins trois voix que la société était dissoute et qu'il fallait tout abandonner.

La retraite s'opéra très difficilement, en laissant beaucoup de malades en route. Les malles et tout le linge de la dernière avant-garde restèrent abandonnés au milieu des prairies. Nous attendîmes à Shreveport des secours de France. Une commission de cinq membres arriva le 24 octobre; elle nous annonça qu'elle possédait 4,000 f., tandis qu'elle en possédait 25,000. Chacun de nous reçut 35 f. pour redescendre à la Nouvelle-Orléans.

Chaise, membre de cette commission, s'est enfilé avec une partie de la somme; les autres ont organisé une société dite fraternelle: chacun des membres est tenu de verser trente sous par semaine pour soulager les icariens malades et sans ouvrage. Comme la plupart de ceux qui sont descendus du Texas sont malades et ne peuvent travailler, il n'y aura que les jeunes moutons qui entreront dans la société qui paieront, et si jamais ils demandent des comptes, un janissaire viendra leur dire: « Il faut avoir une confiance aveugle! »

Pour moi, je suis sans travail. J'ai versé 1,000 fr. sur lesquels j'ai fait une retenue de 400 fr. sur l'apport de mon neveu. Comme il ne viendra pas, puisque l'Eden est en déconfiture, je croyais avoir le droit de recouvrer cette somme. Quand j'en ai parlé au janissaire Favard, l'homme de confiance du pacha, il m'a répondu: « Ton argent est f... comme celui des autres. » Ces autres sont les familles qui sont en France, qui ont versé des sommes, et qui ne partiront pas, puisque tout est abandonné.

A la séance de la Société Fraternelle du 21 octobre, j'ai demandé un emprunt, afin d'avoir de quoi subsister jusqu'à ce qu'il m'arrive des secours de France. J'en attends, car j'ai écrit à ma famille pour en obtenir, et j'attends ma femme qui doit être en route maintenant pour venir me rejoindre, et qui a versé 1,200 fr.; je m'engageais à remettre cet emprunt aussitôt que des secours me seraient arrivés de France. Presque tous savaient que j'étais sans ressources et que je ne connaissais personne à la Nouvelle-Orléans. Eh bien! en suite du principe de la fraternité, on m'a positivement refusé toute espèce de secours.

Quelle leçon pour moi! Puisse-t-elle profiter aux malheureux qui se laissent séduire par M. Cabet et ses janissaires!

R. DUBUISSON,

Bijoutier, rue Royale, 105, ayant fait partie de la 2^e avant-garde pour l'Icarie.

Les bureaux de l'Assemblée Nationale ont examiné le projet de décret relatif aux avances à l'agriculture présenté par le dernier ministre de l'agriculture, M. Tourret. Le projet de loi a pour but de poser, comme le dit l'exposé des motifs, le premier jalon du crédit agricole et du crédit foncier. Le ministre demande pour l'année 1849 un crédit de dix millions destinés à faire des avances aux propriétaires de fonds ruraux, qui seraient applicables surtout aux améliorations agricoles. Les avances seraient examinées par une commission spéciale, et ne pourraient être faites sans être garanties hypothécairement par le fonds rural à améliorer; seulement l'inscription mise au profit de l'Etat ne pourrait en aucun cas être primée par les privilèges ou les hypothèques légales non inscrites, ni par aucune autre hypothèque antérieure ou postérieure.

Cette dernière clause a trouvé une assez vive opposition dans plusieurs bureaux. On y a vu une atteinte grave portée au crédit hypothécaire et à toute la législation qui le régit. C'est dans ce sens que se sont exprimés MM. de Vogüé, Drappier, Delaporte, Tassel, Engelhardt, Bernard et Frichon. MM. Aug. Avond et Buvignier ont reproché au projet de loi de favoriser les grands plutôt que les petits propriétaires. M. Desmoulin aurait voulu que le projet s'occupât aussi des avances à faire pour le capital roulant dans les campagnes. Cependant, en général, on a reconnu que le principe du projet de loi était bon, qu'il produirait un effet utile et pourra contribuer à l'amélioration de notre agriculture.

Afrique française.

ALGER. — Le calme le plus complet continue à régner dans tout le pays. La saison des pluies a favorisé les travaux de labourage; partout les constructions des Arabes ont été continuées avec activité. C'est surtout chez les Aïrès de la Maison-Carrée et aux environs de Milianah et d'Orléansville que les progrès les plus remarquables ont été signalés.

Il y a peu de jours, un incendie considérable a éclaté vers le soir dans la forêt de chênes-lièges des Beni-Salah, près de la Chiffa. Malgré tous les secours, le feu a duré jusqu'à trois heures du matin. L'incendie a dévoré 3,000 pieds d'arbres de haute futaie sur une étendue de douze zoudjars.

Le feu a été mis par l'imprudence de deux hommes qui voulaient détruire les mauvaises herbes; mais le vent violent (El-Qobli) qui régnait ce jour-là a étendu aussitôt le feu à toute la forêt.

Les deux auteurs de cet incendie, ayant agi contrairement aux règlements relatifs à la brûlure des terres, ont été arrêtés et conduits à Blidah, où ils subiront la peine de l'emprisonnement.

MEDSAH. — Un nommé Mouley-el-Arbi, qui, il y a trois ans, fut un des plus dangereux agitateurs du pays, avait, dans ces derniers temps, tenu des discours séditieux et prêché la guerre sainte. Quelques cavaliers furent aussitôt dirigés contre lui, et opérèrent une razzia. Mouley-el-Arbi avait pris la fuite; mais depuis il a écrit à l'agha Yahia pour chercher à démontrer son innocence. Il a donc été appelé à venir expliquer sa conduite devant le commandant de la subdivision de Medeah, dont il dépend.

Chronique.

On vient d'arrêter sur la frontière le nommé G..., entrepreneur, accusé d'un double assassinat, commis, il y a quelques jours, à Chapaillon, sur la personne de Reverdy, tailleur de pierres, et de son parent, à la suite d'une discussion d'intérêt. L'une des deux victimes a été tuée sur le coup; mais l'autre, ayant survécu une heure, a eu le temps d'être confrontée avec l'assassin, de le reconnaître et de donner des indices précis sur la perpétration du crime.

(L'Union Dauphinoise.)

— M. Burgan, commissaire de police à Châlon-sur-Saône, est appelé à remplir les mêmes fonctions dans la ville de la Guillotière, près Lyon, en remplacement de M. Perraud, qui lui succède à Châlon-sur-Saône en la même qualité. (Patriote de Saône-et-Loire.)

— Une tentative d'assassinat a eu lieu, aux Arsures, dans la soirée du 18 courant, sur le brigadier forestier de Larnage. Un coup de fusil lui a été tiré de la route au moment où il descendait son escalier. De nombreux grains de grosse et petite fonte ont criblé le balcon en bois et l'une des parois de cet escalier. Par un hasard providentiel, de Larnage n'a pas été atteint.

La justice s'est transportée sur les lieux, et une instruction se suit.

(Patriote Jurassien.)

— On s'entretient à Besançon de deux scènes tragiques survenues ces jours derniers. Un homme qui était venu à la ville vendre des porcs, et qui s'en retournait à son domicile muni de l'argent de cette vente, a été assassiné sur la route, à peu de distance du village d'Ethuz (Haute-Saône). Il avait consenti à laisser monter sur sa voiture l'individu qui l'a frappé et qui a été arrêté aussitôt après qu'il a eu commis le crime.

(Impartial.)

— Dimanche dans la soirée, au carrefour de l'Arsenal, un jeune garçon de 21 ans a reçu d'un homme ivre un coup de sabre qui l'a grièvement blessé. L'arrestation du meurtrier a eu lieu immédiatement. On dit que le blessé est en voie de guérison. (Idem.)

— Tous nos concitoyens connaissent au moins par ses produits M. Roche, le célèbre fabricant des bougies-allumettes, dites *allumettes chimiques*, dont les boîtes contenaient des vers d'une facture toute particulière. M. Roche vient de périr victime d'un accident affreux. La pâte qui sert à former la partie inflammable des allumettes a

pris feu tout-à-coup, et M. Roche, couvert d'horribles brûlures, a expiré au milieu d'atroces souffrances. (Courrier de Marseille.)

— Les Ruines de Saint-Dunstan, la Croix de Berny et Fleur des Pois, trois quadrilles nouveaux de HENRI BOHLMAN-SAUZEAU, sont de ravissantes compositions destinées aux plus éclatants succès de salon et à une vogue populaire. Ces contredanses doivent avoir la célébrité de Charles-Marlet, des Sept Montagnes, d'Isabelle de Castille, et préludent brillamment au magnifique Album que l'éditeur Grus vient de mettre en vente.

CONDITION DES SOIES DU 27 DÉCEMBRE. — 84 balles. — Ouvrées, 40 grèges, 44. — Dernier numéro, 2276.

Spectacles du 28 décembre 1848.

GRAND-THÉÂTRE. — Mlle de Belle-Isle, comédie. — Le Diable à quatre, ballet.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — Le Mari de la Veuve, comédie. — Un Mari qui se dérange, comédie-vaudeville. — La Niasse de Saint-Flour, vaudeville. — Riche d'Amour, vaudeville.

JARDIN D'HIVER. — CIRQUE. — Grande représentation équestre, sous la direction de M. Soulier, dans laquelle M. Baucher montera le cheval Sandor.

AVIS AUX ABONNÉS. — MM. les souscripteurs dont l'abonnement finit le 1^{er} janvier 1849 sont priés de le renouveler sans retard, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du CENSEUR.

AVIS IMPORTANT. — Pour éviter les erreurs, les changements de domicile et les renouvellements d'abonnement doivent toujours être accompagnés de l'adresse imprimée.

Nouvelles diverses.

M. d'André est nommé chef du cabinet du ministre des affaires étrangères, en remplacement de M. J. Hetzel, démissionnaire depuis le 14 décembre. (Moniteur.)

— On parle de confier à M. Walewsky, fils naturel de Napoléon, la mission de Turin, où il remplacera M. Sain de Bois-le-Comte.

— C'est M. Nabon Devaux, ancien secrétaire de M. Gisquet, qui remplace M. O'Reilly comme secrétaire de la préfecture de police.

— M. le colonel Laborde est nommé gouverneur de Saint-Cloud.

— M. Hermann reste à son poste de sous-secrétaire d'état à l'intérieur; sur l'invitation de M. de Maleville, il loge dès aujourd'hui à son ministère.

— M. le colonel Martinprey, directeur du personnel et des opérations militaires au ministère de la guerre, vient, sur sa demande, d'être attaché en qualité de chef d'état-major à la division d'Oran.

— M. Petitot, directeur de la comptabilité-générale au ministère de la guerre, est chargé provisoirement du secrétariat-général.

— M. Mocquart est nommé secrétaire du cabinet du président de la République.

— Le prince Callimanki, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la Sublime-Porte près la République française, vient d'arriver à Paris. S. Exc. est descendue à l'hôtel Maurice.

— Par arrêté du 14 de ce mois, M. Rémy, ancien ministre des requêtes au conseil d'état, vient d'être nommé chef du cabinet de M. le ministre des travaux publics.

— Le ministre de l'instruction publique a, conformément au décret qui rétablit les cinq chaires du collège de France par arrêté du 24, réintégré dans la chaire d'économie politique M. Michel Chevalier; dans celle du droit de la nature et des gens, M. de Portet; dans celle de législation comparée, M. Lermier; dans la chaire de turc, M. Alix Desgranges; dans celle de poésie latine, M. Tissot.

Un autre arrêté du 24 nomme M. Burnouf administrateur du collège de France, en remplacement de M. Letronne, décédé.

— La dette anglaise a un peu diminué depuis vingt-cinq ans. On l'estimait en 1823 à plus de vingt milliards; on ne l'évalue plus aujourd'hui qu'à environ 19 milliards. En 1844, les charges annuelles portées par cette dette considérée dans son ensemble étaient de 29,851,753 livres sterling, ou de 749,293,825 fr. D'un autre côté, le revenu pour cette année présentait un excédant de 32,000,000 de francs pour les dépenses. Depuis 1689, la proportion des charges annuelles de la dette publique au revenu n'a pas changé beaucoup: cette proportion était alors de cinq neuvièmes, et aujourd'hui elle serait à peu près de sept onzièmes. Toutefois, les charges de la dette ont marché dans une progression un peu plus élevée que le revenu: elles sont aujourd'hui 28 fois plus fortes, et le mouvement n'est que 25 fois plus considérable qu'en 1689.

En additionnant le capital nominal de la dette publique des différents états de l'Europe, il en résulterait dans l'ensemble une somme de plus de 43 milliards de francs, dont 19 pour l'Angleterre. Or, on a calculé la valeur de tous les métaux précieux monnayés en Europe à 9 milliards environ. En adoptant cette évaluation, on voit que, dans l'hypothèse où tous les créanciers de l'Angleterre viendraient à la fois réclamer leur remboursement, le gouvernement anglais, alors même qu'il réussirait à concentrer entre ses mains

tout l'or et tout l'argent monnayés de l'Europe, ne pourrait pas éteindre seulement la moitié de sa dette.

— M^{me} veuve Fusil, née Louise Fleury, âgée de près d'un siècle, ancienne artiste du Théâtre-Français, et qui, à ce titre, suivit Napoléon à Moscou en 1812, vient de mourir à Sainte-Perrine-de-Chaillet. M^{me} Fusil était auteur d'une foule d'ouvrages de mœurs et d'études biographiques.

Nouvelles Etrangères.

ALLEMAGNE.

FRANCFORT, 21 décembre. — On annonce positivement que le gouvernement hanovrien a déclaré ne pas vouloir mettre en vigueur les droits fondamentaux avant que toute la constitution de l'empire ne fût terminée.

ESPAGNE.

Un nouveau journal appartenant à l'opinion des modérés vient de paraître à Madrid sous le titre de l'Examén.

On annonçait à la chambre des députés que le gouvernement présenterait le budget presque aussitôt après que la chambre serait constituée.

— On écrit de Zamora à l'Espectador que la faction de Munos, qui s'est nouvellement formée dans la province de Valladolid, s'est portée dans celle de Salamanque, et a vainement tenté de s'emparer de Penarandado-Bracamonte. Plusieurs corps de troupes sont à sa poursuite. Le parti des rebelles s'étant accru, les chefs des troupes royales ont demandé des renforts au commandant de Zamora.

Le Rédacteur en chef, KAUFFMANN.

AUX COMMIS ET OUVRIERS DÉMOCRATES.

Leçons spéciales d'écriture, d'orthographe, de calcul et d'italien. S'adresser rue Lanterne, n° 22, au 1^{er}.

Pour guérir promptement les Maladies de Poitrine, telles que RHUMES, CATARRHES, ASTHME, COQUELUCHE, ENROUEMENTS, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la PÂTE DE GEORGE, pharmacien d'Epinal (Vosges). — Elle se vend moitié moins que les autres, par boîtes de 1 f. 25 c. et de 65 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, n° 16; VERNET, place des Terreaux, n° 15, et à la pharmacie, place des Célestins; Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, pharmacien, place de Foy, n° 1; Chalon-sur-Saône, FOUCHER-MOSSEL, Grande-Rue; Mâcon, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, n° 56, et Genève (Suisse), ROUZIER.

M. GEORGE a obtenu deux médailles d'or et d'argent pour la supériorité de sa Pâte pectorale.

Etude de M^e J.-X. Emard, avoué à Lyon, rue Pizay, n° 3.

ADJUDICATION en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, en deux lots distincts et séparés, sauf enchère générale, de deux Maisons contiguës, avec cour et dépendances, situées à la Croix-Rousse, rue Jacquard, 14.

L'adjudication aura lieu le samedi 13 janvier 1849, à onze heures du matin.

Cette vente est poursuivie à la requête des sieurs Louis-Gabriel Dondé, Pierre Mignot, Laurent Dondé et Joseph-Marie Dondé, tous cultivateurs, demeurant à Bohas, Claude Pierry et Jérôme-Désiré Pierry, tous cultivateurs, demeurant à Villereversure, agissant tous les sus-nommés comme héritiers de Gabriel Dondé;

Lesquels font élection de domicile et constitution d'avoué en l'étude et personne de M^e J.-X. Emard, avoué près le tribunal civil de première instance de Lyon, où il demeure rue Pizay, 3;

Contre les mariés Jean Plantier et Claudine Montfray, fabricants d'étoffes de soie, demeurant à la Croix-Rousse, rue Jacquard, 14;

Lesquels font élection de domicile et constitution d'avoué en l'étude et personne de M^e Sève, avoué à Lyon;

En vertu d'un titre exécutoire, et en suite d'un procès-verbal de saisie réelle dressé le 1^{er} août 1848 par exploit de l'huissier Chalagnon, ladite saisie et la dénonciation d'icelle transcrits au bureau des hypothèques de Lyon le 7 août 1848, vol. 73, n° 2;

Et en vertu d'un jugement contradictoire rendu par le tribunal civil de Lyon le dix-huit novembre dernier, dûment enregistré, expédié et signifié.

Désignation des Immeubles.

PREMIER LOT. — Il consiste en un corps de bâtiment construit en pierres et pisé, avec caves voûtées, rez-de-chaussée, quatre étages et greniers, prenant jour et entrée sur la rue Jacquard, où il porte le n° 14, et encore jour sur la cour. On parvient à l'intérieur et aux étages supérieurs par un escalier en pierres avec rampes en fer. Cette maison est confinée au sud par la rue Jacquard, à l'est par la maison de M. Courtois, et au nord par une cour desservant la maison ci-après désignée.

DEUXIÈME LOT. — Il consiste en un petit bâtiment au nord de la précédente maison, y communiquant par un ponton en pierres élevé au-dessus de la cour, ayant son entrée par l'allée de la maison formant le premier lot, laquelle allée sera commune ainsi que les jours et vues qui existent pour le service de ladite maison. Ladite maison est construite en pierres, prend jour au sud par plusieurs fenêtres, et se compose de rez-de-chaussée et de deux étages avec et emplacement, et est confinée au nord par la propriété Nesme, au sud et à l'ouest par la cour qui dessert lesdites deux maisons.

Lesdits immeubles sont contigus et situés à la Croix-Rousse, rue Jacquard, n° 14.

La lecture et publication du cahier des charges déposé au greffe, conformément à l'article 690 du code de procédure civile, ont eu lieu en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon le samedi 23 septembre dernier.

L'adjudication définitive, fixée au 18 novembre dernier, a été renvoyée, et aura lieu en l'audience des criées du tribunal civil de première instance de Lyon, dans une des salles du Palais-de-Justice, place de Roanne, le samedi 13 janvier 1849, onze heures du matin, en deux lots séparés, sauf enchère, et sur les mises à prix fixées par le jugement du 18 novembre dernier, savoir:

Pour le premier lot, de la somme de trois mille francs; ci..... 3,000 f.
Et pour le deuxième lot, de la somme de deux mille francs; ci..... 2,000

Signé: EMARD.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Emard, avoué poursuivant, qui donnera connaissance du cahier des charges. (3101)

CHEMIN DE FER

DE PARIS A LYON.

Les actionnaires du chemin de fer de Paris à Lyon qui ont pris l'engagement de compléter le versement de 500 f., afin d'obtenir 25 f. de rente 5 0/0 par action, en vertu du décret du 17 août 1848, sont prévenus qu'ils ont à effectuer le versement de 50 f. par action, pour le deuxième terme de leur soumission, échu le 5 janvier 1849, et que ce versement pourra se faire à la caisse du receveur-général du Rhône du 5 au 10 janvier prochain inclusivement; passé ce délai, il ne pourra plus se faire qu'à Paris. (2240)

AVIS M. SCHLESINGER, oculiste, quai de la Révolution, 46, vient de publier une brochure qui a pour titre: **Guérison radicale de toutes les maladies d'yeux jusqu'ici considérées incurables**, par le seul moyen de verres de lunettes.

M. Schlesinger donne dans cette brochure toutes les explications possibles, pour que le malade puisse se convaincre par lui-même que sa méthode est non seulement bonne, mais qu'elle conduit toujours à la guérison quand il entreprend le traitement. M. Schlesinger a cité dans sa brochure un grand nombre de personnes, avec leurs adresses, guéries, depuis son retour à Lyon, de maladies d'yeux les plus graves qui puissent survenir dans le cours de la vie.

Cette brochure in-8° se vend au prix de 50 c., chez M. Savy jeune, libraire, place de Bellecour, n° 14, et chez M. Chambet, quai de la Révolution, n° 50. (228)

FONDS DE COMMERCE.

ON DEMANDE: Un dépôt de gants ou de rubans. — La suite d'un bon atelier de couture.

A VENDRE: Un salon de lecture. — Une jolie buvette. — Un fonds de mercerie et nouveautés. S'adresser à M. Verset, rue du Bât-d'Argent, 42. (242)

APPARTEMENTS. Deux appartements décorés à louer de suite, quai de la Charité, n° 152

S'adresser au concierge, à l'entresol. (2233)

AVIS. L'ouverture du RESTAURANT DU PARC, rue Sainte-Marie-des-Terreux, aura lieu samedi 30 du présent mois. Dîners à prix fixe et à la carte. (239)

MALADIES DES VOIES URINAIRES. M. le docteur GAS, qui, à Lyon, s'occupe spécialement des maladies des voies urinaires, prévient les personnes qui voudraient le consulter qu'il demeure toujours place Bellecour, n° 8, près la Poste aux Lettres. Il reçoit tous les jours de midi à deux heures. (8216)



DÉPOT D'EXEMPLAIRES DE CHAQUE NUMÉRO DU CENSEUR

Chez MM. DUPERRÉ, libraire, rue de la République, n° 9; — BALLE, libraire, même rue, n° 2; — LAFORET, papetier, place de la Fromagerie, n° 5, allée des Images; — M^{me} veuve LEROY, débitante de tabac, rue Romarin, n° 11; — M^{me} Jacqy, marchande de papeterie, quai de la Révolution, maison de l'Hôtel de l'Europe; — POCHOT, marchand papetier, rue Basse-Grenette, n° 14; — VEISSIER, papetier, rue du Commerce, n° 12; — TOURNÈS, marchand quincaillier, petit passage de l'Argue; — FÉLIX QUINET, marchand papetier, cours de Broches, n° 12, à la Guillotière; — POTALLIER, papetier, cours Morand, n° 4, aux Brotteaux; — CHARCOUCHET, libraire, Grande-Rue, n° 15, à Vaise.

10 CENTIMES LE NUMÉRO.

CHANGEMENT DE DOMICILE

DE M. BURGIARD, MÉDECIN DES BÈGUES.

AVIS ESSENTIEL.

Les succès que M. BURGIARD a obtenus à Lyon, ayant multiplié ses occupations, l'ont décidé à y prolonger son séjour jusqu'au 20 janvier prochain.

La méthode curative de légallement de M. BURGIARD ne comporte ni remèdes ni opérations. Il demeure actuellement rue Royale, n° 29, au 4^e, chez M. Ruotte, quartier Saint-Clair. (2234)

BRONZES ET SERVICES DE TABLE DORÉS ET ARGENTÉS. DESIR & ARQUICHE.

Place des Terreaux, Palais-des-Arts, n° 19. (227)

CAPSULES de RAQUIN

AU BAUME DE COPAHU PUR SANS ODEUR NI SAVEUR

Approuvées et reconnues à l'unanimité par l'ACADÉMIE DE MÉDECINE comme inférieures aux capsules Mothes et à tous les autres remèdes qu'ils soient, pour la prompte et sûre guérison des maladies secrètes, écoulements récents ou chroniques, fleurs blanches, etc. A Paris, rue Mignon, n. 2, et dans toutes les bonnes pharmacies.

DÉPOT CHEZ

M. VERNET,

place des Terreaux, 13. (8065)

SIROP ET PÂTE PECTORALE D'ESCARGOTS

PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI.

Les enrhumements, la grippe, l'asthme, les rhumes, la coqueluche, les irritations de la gorge et de la poitrine sont toujours guéris par l'usage du SIROP et de la PÂTE D'ESCARGOTS.

Prix: 2 fr. la bouteille et 1 f. 50 c. la boîte avec l'instruction, chez MALIGNON, pharmacien, grande rue Mercière, n° 11. (8190)

DÉPURATIF DU SANG.

EXTRAIT DE SALSEPAREILLE.

Composé en forme de pilules de M. E. SMITH, docteur en médecine de la Faculté de Londres.

Remède doux et sûr pour la guérison radicale de toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que dartres, gale répercutée, rougeurs de la peau, démangeaisons, boutons, éruptions, douleurs rhumatismales et vices vénériens; remède spécifique pour combattre avec succès les mauvais effets qui suivent l'usage du mercure.

Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui ont raison de craindre pour d'anciens vices cachés, un reste de mercure, ou les suites d'un traitement imparfait, peuvent, en toute confiance, avoir recours à ce remède qui ne manque jamais de purifier le sang et de rétablir la santé.

Se vend au prix de 3 fr. la boîte, ou la quantité de quatre dans une grande boîte, pour 10 f., chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, 13. (8064)

AVIS. Le sieur DUTHION, distillateur-liqueuriste, rue Saint-Jean, 4, a l'honneur de prévenir le public, et particulièrement les débitants, qu'ils trouveront chez lui, en bouteilles et flacons, un grand assortiment de liqueurs de toutes qualités pour étretnes, qu'il offre à des prix très modérés. Il espère, comme les années précédentes, répondre à la confiance qu'il a acquise et dont on voudra bien l'honorer pour la supériorité de ses marchandises. (2239)

PLUS DE DOULEURS!!!

Par le Topique-Bertrand, pharmacien-chimiste, on guérit les rhumatismes, maux de tête, d'estomac, de poitrine, etc.

Pour les ventes en gros, à Lyon, place Bellecour, 12; à Paris, rue des Lombards, 37. — (Voir l'instruction). — Prix, selon la grandeur: 25 centimes et au-dessus. (3460)

LYON.—Imprimerie de BOUBST, grande rue Mercière, n° 66.